

◆ Août 2026, numéro 59 ◆

BULLETIN MUNICIPAL



ÉDITO



Chères concitoyennes, chers concitoyens,

En écrivant ces premières lignes, je me retourne sur ces trois premiers mois de mandat avec une question simple : quel en est le bilan ?

La réponse tient en un mot : **l'engagement**. Celui de nos équipes, celui de vos élus, et surtout, le vôtre.

Une commune portée par des femmes et des hommes de talent

Ma première découverte, la plus marquante, a été celle de nos services municipaux. Des équipes composées de femmes et d'hommes compétents, dévoués et humains, qui oeuvrent chaque jour pour Agon-Coutainville. Merci à elles et à eux pour le travail accompli et pour celui que nous allons construire ensemble dans les mois et années à venir.

Car c'est bien avec vous et pour vous que nous agissons. Pour une commune qui se projette dans l'avenir sans crainte, prête à relever les défis de demain – qu'ils soient sociétaux, économiques ou environnementaux. Et pour cela, je sais pouvoir compter sur une équipe municipale soudée et compétente : adjoints, élus des commissions, tous unis dans la même ambition.

En effet, tous ensemble, élus et employés, nous avons repris de nombreux dossiers pour enfin les porter à leur terme, que ce soit sur le centre sportif Jean Gachassin, la place du marché ou bien sur le littoral. Ces dossiers sont bouclés et les travaux ont commencé ou vont démarrer. Ces avancées sont le fruit d'un travail collégial et déterminé.

Une transparence et un dialogue renforcés.

Ces trois premiers mois ont été intenses et riches en rencontres : avec vous, habitants d'Agon-Coutainville, mais aussi avec les services de l'État qui assurent le bon fonctionnement de notre collectivité, sans oublier Coutances mer et bocage, où je siège au Bureau et où je travaillerai, là aussi, en étroite collaboration avec mes collègues Maires des communes de cette collectivité.

Ce premier bulletin vous présente en détail ce qui a été réalisé, ainsi que les projets à court terme. Mais notre ambition va plus loin : en octobre, je vous convie à une réunion publique pour échanger sur les perspectives à moyen et long terme.

C'était une promesse de campagne, et nous la tenons : rester à votre écoute, partager notre vision et avancer main dans la main.

Jean-Pierre Germain
Maire d'Agon-Coutainville

SOMMAIRE

- 01** LA VIE MUNICIPALE
- 02** CADRE DE VIE
- 03** SÉCURITÉ ET TRANQUILITÉ
- 04** CULTURE ET PATRIMOINE
- 05** VIE ASSOCIATIVE
- 06** DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE
- 07** ENFANCE ET JEUNESSE
- 08** SOLIDARITÉ ET LIEN SOCIAL
- 09** INFORMATIONS PRATIQUES
- 10** LA PAROLE DES ÉLUS

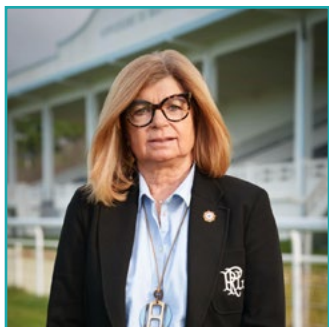
LA VIE MUNICIPALE

01

Présentation des nouveaux adjoints, conseillers délégués et de leurs délégations.

Une équipe au service de la commune. Les adjoints qui m'accompagnent mettent leurs compétences et leur engagement au service d'Agon-Coutainville. Ensemble, nous travaillons avec un objectif commun : répondre aux attentes des habitants et poursuivre le développement de notre commune.

Découvrez leurs délégations :



Isabelle Bouyer-Maupas

1^{ère} adjointe en charge
Solidarité et Sécurité
Tranquillité Publique.



Jacques Drieu la Rochelle

2^{ème} adjoint en charge
de l'Urbanisme et
Aménagement du territoire.



Pierrette Bessin

3^{ème} adjointe en charge
des Animations, Culture,
Communication et
Patrimoine.



Patrick Danguy

4^{ème} adjoint en charge
du Développement Durable
et Littoral.



Nathalie Sylla

5^{ème} adjointe en charge du
Développement Économique,
Vie associative et Jeunesse.



Pierre Vaudry

6^{ème} adjoint en charge
des Travaux et Voiries.



Jean-Philippe Mouton

Conseiller délégué en charge
des Finances.



Richard Dubreuil

Conseiller délégué en charge
des Sports.

Le Conseil Municipal



Agon-Coutainville parmi les 100 meilleures villes littorales de France

Le Figaro a établi un classement de près de 400 communes littorales de moins de 10 000 habitants, évaluées selon 55 critères tels que le patrimoine, l'offre touristique, le climat, la qualité de vie, l'emploi ou encore la sécurité. Si la Bretagne et la façade atlantique dominent le palmarès, la Normandie y est également bien représentée avec plusieurs communes figurant dans le top 100.

Dans ce classement national, Agon-Coutainville se hisse à la **98^{ème} place**, juste derrière **Barneville-Carteret**. La commune se distingue notamment par son offre de santé (26^{ème}), ses commerces (39^{ème}), ses transports (54^{ème}) et une fiscalité locale particulièrement avantageuse (8^{ème}).

Des référents de quartier pour renforcer le lien avec les habitants

Afin de renforcer le lien entre la municipalité et les habitants, et de favoriser la prévention, la sécurité ainsi que l'animation des quartiers, la commune met en place un dispositif de référents de quartier, qui sera opérationnel à l'automne.

Ce réseau permettra d'améliorer l'information, la communication et la coordination entre la municipalité et les habitants, tout en favorisant les échanges de proximité.

Les candidatures seront ouvertes de la mi-septembre à la mi-octobre. L'appel à candidatures sera diffusé sur les réseaux sociaux, les écrans d'information de la commune ainsi que sur l'ensemble des supports de communication municipaux.

Les personnes souhaitant devenir référent de quartier pourront transmettre leur candidature par courriel à la mairie.

La candidature devra préciser le nom, le prénom, l'adresse, l'âge, ainsi que quelques lignes présentant les motivations du candidat.

Zones bleues

Afin de favoriser la rotation des véhicules et de faciliter l'accès aux commerces, une zone bleue a été mise en place dans le centre-ville. Cette réalisation, menée en concertation avec les commerçants et à leur demande, vise à améliorer les conditions de stationnement et à faciliter l'accès aux commerces de proximité.

La zone bleue est instaurée sur les secteurs suivants :

- Place du Général-de-Gaulle ;
- Place du 28-Juillet (côté La Poste) ;
- Rue Amiral-Tourville, entre la Fromagerie Édouard et l'Hôtel Beaurivage.

ZONE BLEUE AGON-COUTAINVILLE



Légende :



Stationnement 1H30

Du lundi au samedi
de 9H à 18H

10

Arrêt 10 minutes

À noter : sur la place du 28 juillet, deux places de stationnement situées devant le magasin « Dessous de Soie » et deux places devant « le Four à Bois » rue Amiral Tourville sont également intégrées au dispositif de zone bleue.

Le stationnement est gratuit mais limité à 1 h 30, avec l'utilisation obligatoire d'un disque européen de stationnement.

Des places « arrêt 10 minutes » sont aménagées à proximité des commerces de bouche afin de faciliter les achats de courte durée.

Réglementations estivales

ARRÊTÉ N° 139-2026 DU 21 MAI 2026

Travaux interdits pendant la saison estivale du lundi 06 juillet au lundi 24 août.

Zone de Coutainville et du Passous, entre le boulevard Louis Lebel Jehenne, la charrière du Commerce et la plage.

ARRÊTÉ N° 202-2025 DU 29 MAI 2026

La Place de Gaulle est fermée à la circulation du vendredi 10 juillet au lundi 24 août.

ARRÊTÉ N° 223-2026 DU 09 JUILLET 2026

La circulation à tous véhicules est interdite sur le promenoir du vendredi 10 juillet au lundi 24 août à l'exception des enfants de moins de 7 ans et des vélos-pousseurs à usage des personnes à mobilité réduite.

Éclairage public

La municipalité en collaboration avec les services du SDEM a revu les horaires de fonctionnement de l'éclairage public afin de les adapter aux besoins des habitants, des visiteurs et à la fréquentation de la station balnéaire selon les saisons. Cette évolution permet d'assurer un niveau d'éclairage cohérent avec la fréquentation des différents secteurs de la commune, tout en garantissant le confort et la sécurité des déplacements.



Du 1er octobre au 30 avril, sauf secteurs dérogatoires :

Extinction de l'éclairage public de 22 h 00 à 7 h 00, (samedi de 0 h 00 à 7 h 00) au lieu de 22 h 00 à 6 h 00 actuellement.

Secteurs dérogatoires : place de l'Église, place du Général de Gaulle, rue Amiral Tourville et rue du Président Roosevelt : extinction de 0 h 00 à 6 h 00.

Du 1er mai au 30 juin et du 1er septembre au 30 septembre, sauf secteurs dérogatoires :

Extinction de l'éclairage public de 0 h 00 à 7 h 00, au lieu de 0 h 00 à 6 h 00 actuellement.

Secteurs dérogatoires : place de l'Église, place du Général de Gaulle, rue Amiral Tourville et rue du Président Roosevelt : extinction de 4 h 00 à 6 h 00.

Du 1er juillet au 31 août, sauf secteurs dérogatoires :

Extinction de l'éclairage public de 2 h 00 à 6 h 00, au lieu de 0 h 00 à 6 h 00 actuellement.

Secteurs dérogatoires : place de l'Église, place du Général de Gaulle, rue Amiral Tourville, rue du Président Roosevelt, rue du Docteur Lemoine, rue de la Chapelle et avenue de la Mer : extinction de 4 h 00 à 6 h 00.

Le cimetière

Afin de répondre aux besoins des administrés tout en préservant la tranquillité des lieux, les horaires d'ouverture du cimetière évoluent. Désormais, **deux week-ends par mois**, le cimetière sera accessible selon des horaires élargis.

AGON-COUTAINVILLE





Cimetière

DATES ET HORAIRES D'OUVERTURE DU GRAND PORTAIL

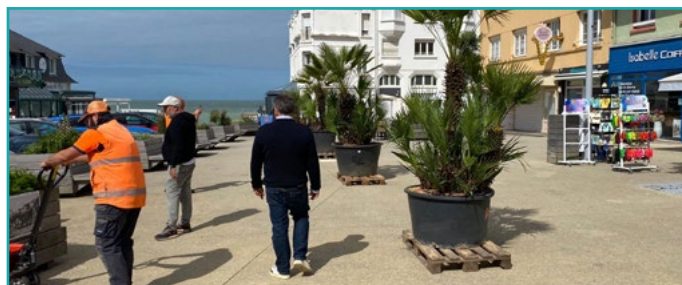
JUSQU'À FIN DÉCEMBRE 2026

MAI	08 - 10 Mai 2026	8H00 - 18H00	SEPT	12 - 13 Septembre 2026	8H00 - 18H00
	23 - 25 Mai 2026			26 - 27 Septembre 2026	
JUIN	06 - 07 Juin 2026	8H00 - 18H00	OCT/NOV	10 - 11 Octobre 2026	8H00 - 18H00
	20 - 21 Juin 2026			26 Octobre - 08 Novembre 2026	
JUIL	04 - 05 Juillet 2026	8H00 - 18H00			
	18 - 19 Juillet 2026				
AOÛT	01 - 02 Août 2026	8H00 - 18H00	DÉC	05 - 06 Décembre 2026	8H00 - 18H00
	15 - 16 Août 2026			25 - 27 Décembre 2026	
	29 - 30 Août 2026				

Végétalisation des espaces publics

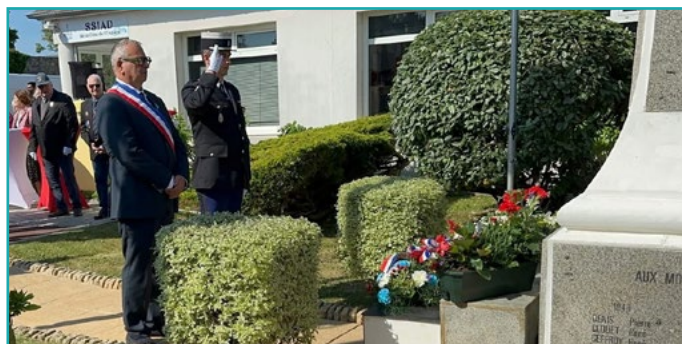
Dans le cadre de l'embellissement de la commune, les places du Centre, du Bourg et du Passous se parent de végétaux durant la saison estivale. Cette mise en valeur est réalisée grâce à la location de végétaux et à la réutilisation de cinq grands pots appartenant à la commune, fleuris par les Serres d'Agon.

Cet aménagement contribue à rendre ces espaces plus accueillants et agréables pour les habitants comme pour les visiteurs.



Mémoire et citoyenneté

Le 8 mai, Agon-Coutainville a eu l'honneur d'accueillir l'Union Nationale des Combattants (UNC) Intercommunale de Saint-Malo-de-la-Lande.



Un hommage a été rendu à Jean-Pierre PERRODIN, décédé le 11 avril 2026, Président de l'UNC Intercommunale. Il oeuvrait avec conviction pour que jamais ne s'effacent le souvenir des sacrifices consentis pour notre liberté.

Le 8 mai, la commune s'est rassemblée pour commémorer la fin de la Seconde Guerre mondiale en Europe et rendre hommage à toutes celles et ceux qui ont combattu pour la liberté.

La municipalité remercie chaleureusement l'ensemble des autorités civiles et militaires, les porte-drapeaux, les anciens combattants, les associations ainsi que tous les habitants présents pour leur participation à cette cérémonie du souvenir.



CADRE DE VIE

02

URBANISME

Plan de Prévention des risques Littoraux « PPRL »

Le plan de prévention des risques littoraux (PPRL) d'Agon-Coutainville à Bretteville-sur-Ay, lancé en 2021, a été approuvé par arrêté préfectoral du 25 mars 2026.

Ce PPRL couvre les communes d'Agon-Coutainville, Blainville-sur-Mer, Gouville-sur-Mer, Geffosses, Pirou, Créances, Lessay, Saint-Germain-sur-Ay et Bretteville-sur-Ay.

Le PPRL réglemente l'urbanisme au regard du risque naturel d'inondation par submersion marine.

Qu'est-ce qu'un PPRL ?

Un plan de prévention des risques littoraux (PPRL) complète le document d'urbanisme de votre commune pour assurer la sécurité des personnes et des biens vis-à-vis des risques littoraux.

Élaboré par l'État en concertation avec les communes, le PPRL identifie les zones exposées à un risque. Pour chacune d'elles, il établit des règles en matière d'urbanisme et de construction. Il définit par ailleurs des travaux obligatoires pour réduire la vulnérabilité du territoire.

Qu'est-ce qu'une submersion marine ?

Une submersion marine est une inondation temporaire de la zone côtière par la mer lors de conditions météorologiques et océaniques défavorables. Elle peut durer quelques heures ou plusieurs jours.

Les côtes basses de l'ouest de la Manche sont localement exposées à ces phénomènes : surverse, franchissement de paquets de mer ou rupture d'ouvrage de défense contre la mer.

Qu'est-ce qu'un risque ?

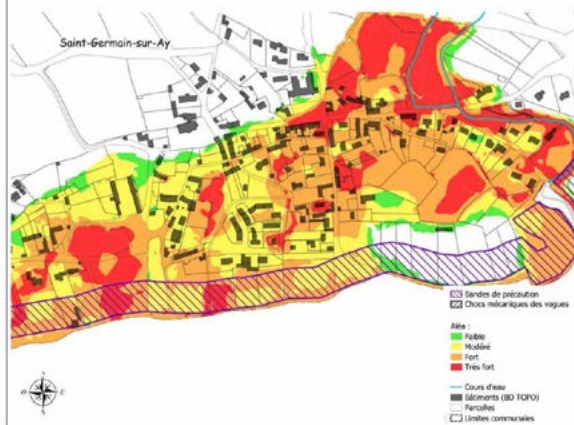
Le risque est la rencontre entre un aléa (phénomène naturel potentiellement dangereux caractérisé par son intensité et sa fréquence) et des enjeux (caractérisés par leur vulnérabilité).

Le zonage réglementaire du PPRL est issu du croisement entre l'aléa et les enjeux.



Carte d'aléa du PPRL

La réglementation du PPRL repose sur une cartographie précise des zones exposées aux risques de submersion marine. Cette cartographie est validée et s'applique désormais dans les autorisations d'urbanisme.



Où consulter le PPRL approuvé ?

Le PPRL est à la disposition du public pour consultation dans les mairies des communes concernées, au siège des communautés de communes Coutances Mer et Bocage et Côte Ouest Centre Manche, et sur rendez-vous à la Préfecture du département de la Manche.

Les documents approuvés sont également consultables et téléchargeables sur le site internet des services de l'État dans la Manche :

<https://www.manche.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Environnement-risques-naturels-et-technologiques/Risques-Naturels-et-Technologiques/Plans-de-prevention-des-risques/Plans-de-Prevention-des-Risques-Naturels-PPRN/Les-PPRN-dans-la-Manche/Plans-de-Prevention-des-Risques-Littoraux-PPRL/PPRL-d-Agon-Coutainville-a-Bretteville-sur-Ay>.

Comment utiliser les documents du PPRL ?

1. Je recherche le terrain sur la carte du zonage réglementaire.
2. J'identifie le zonage dans lequel se trouve le terrain grâce à la légende de la carte.
3. Je me réfère ensuite au règlement écrit.
4. Si mon projet est concerné par la prescription « construction du premier plancher au-dessus de la cote de référence », je trouve cette cote sur les cartes des cotes de références.

Travaux de réduction de la vulnérabilité.

Dans les communes couvertes par un plan de prévention des risques naturels, le fonds de prévention des risques naturels majeurs (FPRNM) dit «Fonds Barnier», peut financer des études et travaux de réduction de la vulnérabilité. Cette possibilité est ouverte aux particuliers et aux professionnels concernés par des travaux obligatoires prévus par un PPRL.

Projet « LE CORE »



Vue aérienne avec identification des bâtiments A, B et C

L'équipe municipale poursuit la mise en oeuvre de ses engagements tout en menant une réflexion d'ensemble sur plusieurs équipements structurants de la commune. Cette démarche s'inscrit dans une vision globale de l'aménagement urbain visant à renforcer l'attractivité d'Agon-Coutainville tout en répondant aux besoins des habitants, des associations, des acteurs économiques et des visiteurs.

Parmi les projets majeurs et priorisés figure l'avenir des bâtiments en friche, anciennement mis à disposition de l'association désormais dissoute du Core. Ces bâtiments situés entre les deux campings municipaux, répondent aux besoins de la commune de disposer d'un équipement multifonctionnel répondant à plusieurs objectifs du mandat. Ce lieu a vocation à accueillir un espace dédié à la jeunesse, un espace numérique, des espaces de coworking favorisant l'activité économique locale ainsi que des solutions d'hébergement saisonnier destinées à soutenir les entreprises et les commerçants confrontés aux difficultés de recrutement pendant la période touristique.



Il pourra accueillir également hors saison des stagiaires de l'école de voile. Ces fonctionnalités se développeraient sur les 2 bâtiments accolés tandis que le troisième accueillerait la salle de convivialité nécessaire au niveau du classement envisagé pour le camping municipal voisin.

Le diagnostic technique des bâtiments se poursuit et plus particulièrement l'estimation des coûts financiers. Dès les phases préliminaires, nous souhaitons appréhender les budgets, et rechercher toutes les subventions possibles. Nous souhaitons, pour cet équipement investir utilement, le concevoir durablement pour renforcer l'attractivité de la commune pour toutes les générations.

TRAVAUX

Réaménagement du Passous – Deuxième phase des travaux

La première tranche des travaux est désormais achevée. Elle s'est accompagnée d'une modification du sens de circulation dans les rues des Amandiers et Dramard.

L'avenue du Passous est désormais mise en sens unique sur sa portion commerçante. Cette section est classée en **zone de rencontre limitée à 20 km/h**, où les piétons sont prioritaires et les cyclistes autorisés à circuler à contresens.

En attendant la poursuite des aménagements, des palmiers ont été installés afin de végétaliser les espaces publics et d'améliorer le cadre de vie.



La deuxième tranche des travaux devrait débuter au cours du mois d'octobre et se poursuivre jusqu'aux vacances de février. Ce calendrier prévisionnel a été retenu afin de limiter les perturbations pour les commerces durant les périodes de vacances scolaires :

Du 1er octobre au 31 décembre : travaux sur la place Leroux et dans la venelle.

Du 4 janvier au 15 février : travaux sur la place Leclerc.

Le cimetière - Un projet d'extension

Face au manque de places disponibles dans le cimetière actuel, la commune poursuit sa réflexion sur un projet d'extension, envisagé sur les parcelles situées entre le cimetière existant et l'aire de stationnement communale, à une cinquantaine de mètres de celui-ci.

Les études et travaux préparatoires sont actuellement en cours. À ce stade, l'extension pourrait permettre la création d'environ 250 à 300 nouvelles places. Les habitants seront informés de l'avancement du projet au fur et à mesure des prochaines étapes.

Camping municipal

Le camping du Marais est ouvert aux campeurs durant les deux mois d'été. Il est adjacent à l'aire réservée aux camping-cars, dont la capacité est passée de 32 à 62 emplacements afin de répondre à la forte fréquentation estivale.

Afin de répondre à une demande croissante, la municipalité a décidé d'agrandir cette aire en doublant sa superficie et son nombre d'emplacements, grâce à une extension réalisée sur une partie du camping du Marais, dont la capacité permet cette évolution sans compromettre son fonctionnement.

Les services techniques de la commune ont procédé à la clôture de ce nouvel espace au début du mois de juin.



À l'automne, des travaux d'empierrement et de drainage seront réalisés afin de permettre aux camping-caristes de s'installer dans de bonnes conditions et en toute sécurité.

Les deux campings municipaux, le Martinet et le Marais, accueillent des camping-cars, des mobil-homes, des caravanes ainsi que des tentes. La municipalité entend préserver cette offre d'hébergement diversifiée dans les années à venir, afin de répondre aux attentes des différents publics et de maintenir un tourisme accessible à tous.

Le complexe sportif

Le complexe sportif municipal est un lieu de pratique partagé qui rassemble trois clubs emblématiques d'Agon-Coutainville : le Tennis Club la Jeune France Coutainville, le Football Club d'Agon-Coutainville (FCAC) et le Rugby Club du Pays de Coutances (RCPC). Véritable pôle sportif de la commune, il fait l'objet d'un programme d'aménagement et de rénovation qui se poursuivra dans les prochains mois.

Les premiers travaux ont d'ores et déjà été engagés. Pour le Tennis Club la Jeune France, ils concernent le remplacement et la reconstruction du mur de frappe, détruit lors du passage de la tempête Ciarán.



Cette année, plusieurs autres opérations sont prévues. Pour le Football Club, la main courante du terrain d'honneur sera remplacée afin d'améliorer la sécurité des joueurs et des spectateurs. Nous remercions la fédération française de football pour son soutien dans ce projet. Pour le Rugby Club du Pays de Coutances, les travaux porteront sur la rénovation de l'éclairage du terrain de rugby ainsi que de celui du terrain annexe de football.

Par ailleurs, la commune a repris l'entretien des terrains sportifs. Cette nouvelle organisation a notamment permis de réaliser le regarnissage du terrain d'honneur du football, contribuant ainsi à améliorer durablement la qualité des installations mises à la disposition des clubs et de leurs licenciés.



ENVIRONNEMENT

Littoral – « La Poulette »

En avril 2026, des travaux de protection du trait de côte ont été réalisés sur les 60 premiers mètres de la dune entre la Poulette et la cale de Blainville-sur-Mer afin de stabiliser le cordon dunaire et supprimer la pollution plastique liée au délitement des big-bags. Plus au nord, la dune se renforce.



À l'automne, cette démarche se poursuivra avec la réalisation de nouveaux aménagements destinés à protéger et stabiliser le milieu dunaire :

- La pose de nouvelles ganivelles afin de canaliser les accès à la dune ;
- Le rechargement en sable afin de favoriser la reconstitution naturelle du cordon dunaire.



Littoral – Adaptation de notre littoral au recul du trait de côte

Monsieur le Maire, l'adjoint au littoral et les services municipaux compétents ont rencontré, séparément, les différents acteurs concernés par ce défi : l'ASA¹ du centre et du Nord, l'ASA du Passous pour la gestion de nos digues, le GIE² d'Agon-Coutainville et le CRC³ pour la conchyliculture, la CMB⁴ et Mr le Maire de Blainville-sur-mer. Je souhaite réunir tous ces acteurs au mois de Septembre 2026 afin de permettre à chacun d'expliquer son point de vue, ses attentes et sa vision à moyen et long terme de notre littoral.

TRANSITION ÉCOLOGIQUE

Les mobilités douces

Dans le cadre de la transition écologique, la mairie s'engage à développer les mobilités douces.

Différents projets sont à l'étude :

Préalablement, recenser les chemins et terrains communaux.

La mare de l'Essay est un espace naturel très apprécié des habitants de la commune. Lieu de promenade, de jeux et de détente, elle est entourée de champs et de chemins offrant un fort potentiel d'aménagement. La création d'un parcours destiné aux marcheurs et aux cyclistes est actuellement à l'étude.

L'avenue du Passous constitue un axe de liaison entre Agon et le Passous. La Caboché, située sur cette avenue, présente une descente particulièrement dangereuse pour les cyclistes. Afin d'améliorer la sécurité des déplacements, un itinéraire cyclable reliant ces deux secteurs est actuellement à l'étude.

D'autres itinéraires peuvent être envisagés en s'appuyant sur les chemins existants, tels que le chemin des Banques ou le chemin des Marettes, afin de créer un véritable maillage cyclable à l'échelle de la commune.

Ce réseau pourrait également s'appuyer sur les nombreux chemins environnants pour assurer des liaisons avec les communes limitrophes.



¹ Association Syndicale Autorisée

² Groupement d'Intérêt Economique

³ Comité Régional de la Conchyliculture

⁴ Communauté de communes Mer et Bocage

La promotion des mobilités douces constitue un enjeu important pour la commune.

Des événements tels que « **Coutainville à vélo** » participent activement à leur valorisation et à leur développement.



Les Journées vertes et bleues

Les Journées vertes et bleues seront reconduites à l'automne. Elles permettront de faire découvrir les écosystèmes de la commune et de sensibiliser le public aux moyens de les préserver.

Les Balades d'Anton rencontrent un réel succès, tandis que les opérations de nettoyage des plages organisées par l'APP2R avec les ânes du Cotentin rassemblent chaque année de nombreuses familles autour d'un engagement commun en faveur de la préservation du littoral.



TEN (Territoires Engagés pour la Nature)

L'Office français de la biodiversité propose le programme « Territoires engagés pour la nature » (TEN). Ce dispositif a pour objectif de faire émerger, reconnaître et valoriser les plans d'actions en faveur de la biodiversité. Il s'adresse aux communes et aux intercommunalités, quel que soit leur taille ou leur niveau d'engagement dans ce domaine.

L'équipe municipale a lancé les démarches afin de constituer le dossier qui permettra à la commune d'adhérer au dispositif Territoire Engagé pour la Nature (TEN).



L'obtention ou le renouvellement de la reconnaissance « Territoire engagé pour la nature » constituera un atout pour accompagner la mise en oeuvre de sa politique environnementale.

Ce label permettra de valoriser les actions engagées, de bénéficier d'un accompagnement technique et de faciliter la recherche de financements nécessaires à la réalisation des projets en faveur de la biodiversité.



SÉCURITÉ ET,
TRANQUILLITÉ

03

PRÉVENTION ET SÉCURITÉ

La circulation et le stationnement

La sécurité et le respect des règles de vie collective sont des priorités pour la municipalité. Afin de garantir une circulation plus fluide, de protéger les usagers, notamment les piétons et les cyclistes, et de préserver la tranquillité publique, la police municipale, en collaboration avec la gendarmerie nationale, renforcera les contrôles de stationnement et de vitesse.

Dans un premier temps, ces contrôles auront une vocation essentiellement pédagogique. Ils permettront de sensibiliser chacun au respect de la réglementation avant, si nécessaire, la mise en oeuvre de sanctions. Le respect des règles par tous est indispensable pour assurer la sécurité et maintenir la qualité de vie à Agon-Coutainville.

Le Plan Communal de Sauvegarde (PCS) : être prêt pour mieux protéger

Pour faire face aux risques majeurs (tempête, submersion marine, inondation, incendie, accident ou crise sanitaire), la commune s'est dotée d'un Plan Communal de Sauvegarde (PCS).

Ce document opérationnel organise la gestion des situations d'urgence : il prévoit les procédures d'alerte, la mobilisation des moyens communaux, l'information et la mise en sécurité de la population. Sous l'autorité du maire, il permet de coordonner l'action des élus, des agents communaux et des services de secours, en lien avec les services de l'État.

Afin de renforcer ce dispositif, la commune souhaite constituer une réserve communale de sécurité civile et recherche des bénévoles prêts à apporter leur soutien en cas d'événement exceptionnel (accueil des sinistrés, information de la population, appui logistique...). Aucune compétence particulière n'est requise, seulement l'envie de s'engager au service de la collectivité.

Si vous êtes intéressé(e), n'hésitez pas à contacter la mairie au **02 33 47 07 06**.



Police pluri-communale et garde champêtre

Opération Tranquillité Vacances : pendant vos absences, la police municipale et la gendarmerie assurent des passages de surveillance aux abords de votre domicile afin de contribuer à la prévention des cambriolages. N'hésitez pas à vous inscrire avant votre départ.

Prévention des incivilités : respectez votre voisinage en limitant les nuisances sonores et contribuez, par des gestes simples, à préserver la tranquillité et le cadre de vie de tous.

Dépôts sauvages de déchets seront verbalisés, acté en **Conseil Municipal du 07/07/2026**.

Préservation des espaces publics : chacun est invité à respecter les dunes, les plages, les équipements municipaux et le mobilier urbain afin de préserver notre cadre de vie et notre patrimoine naturel.

Animaux :

- Les chiens : ils sont interdits sur la plage. Sur le promenoir, ils sont autorisés uniquement s'ils sont tenus en laisse et obligation de ramasser les déjections.

Ces mesures ont pour objectif de garantir la sécurité, la propreté et le confort de tous les usagers. Les contrevenants s'exposent à une verbalisation.

- Attention aux animaux : soyez vigilants ! Des animaux domestiques ou sauvages peuvent traverser la chaussée à tout moment. Adaptez votre vitesse et redoublez de prudence.

Nouveaux locaux : le chantier de réhabilitation de l'ancien local des pompiers situé rue Louis Périer est achevé. Grâce au soutien de l'État et du Conseil Départemental, l'équipe de policiers municipaux vient d'emménager dans de nouveaux locaux. Situés à proximité de la mairie, ils permettent d'améliorer l'accueil du public et d'optimiser la présence des agents sur l'ensemble de la commune grâce à une nouvelle organisation des horaires.

Police municipale :
2 bis, rue Louis-Périer
02 33 45 59 54 ou 06 40 07 83 92
En cas d'urgence : 17



Circulation des voitures et des vélos

Respectez la limitation de vitesse

La vitesse est limitée à 30 km/h dans la commune. Respectez cette limitation et ne circulez pas sur les trottoirs pour dépasser un autre véhicule : un piéton peut surgir à tout moment. La vigilance et le respect des règles sont essentiels pour la sécurité de tous.

Sécurité des usagers : rappel des consignes pour les piétons, les cyclistes et les utilisateurs de mobilités douces.

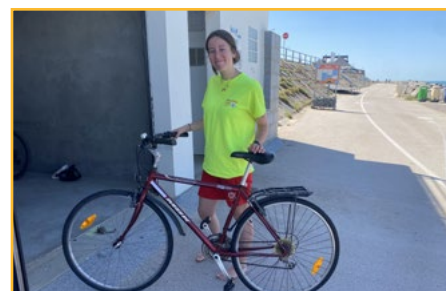
Dans les zones limitées à 30 km/h, les zones de rencontre limitées à 20 km/h, ou en aire piétonne, les cyclistes peuvent être autorisés à circuler dans les deux sens, y compris dans les rues à sens unique, lorsque le double sens cyclable est en place. Les automobilistes sont invités à redoubler de vigilance.

Circulation sur le promenoir

La circulation à tous véhicules (vélos, trottinettes, rosas, voitures, ..) est interdite sur le promenoir. Cette mesure vise à assurer la sécurité des piétons. Les contrevenants s'exposent à une verbalisation. Arrêté n° 223-2026 du 09 juillet 2026.



Les postes de secours



Du 1^{er} juillet au 31 août, 11 secouristes assurent la surveillance des plages d'Agon-Coutainville. Répartis sur trois postes de secours : la **Cale Centre**, la **Maison Bleue** et la **Cale du Passous**. Ils veillent chaque jour à la sécurité des baigneurs et des usagers du littoral.

La surveillance est adaptée aux horaires des marées afin de garantir une présence efficace durant les périodes de plus forte fréquentation.

La commune remercie également **Au Bon Débarras** pour son don de vélos aux secouristes. Cet équipement facilite leurs déplacements entre les différents postes de secours et les secteurs de la station tout au long de la saison estivale.

Cet été, profitez pleinement de la plage en toute sérénité, tout en restant vigilants et en respectant les consignes des sauveteurs.

CULTURE ET PATRIMOINE

04

CULTURE

Retour sur les évènements

A guichets fermés pour « Nicolas PEYRAC » !

Le dimanche 26 octobre 2025, Nicolas Peyrac a séduit le public avec son concert **Les Acoustiques improvisées**. Dans une ambiance chaleureuse et intimiste, il a revisité ses plus belles chansons avec sensibilité. Le public, venu nombreux, a salué une prestation de grande qualité.



Sarah LENKA

Le 26 avril 2026, Sarah Lenka a offert un concert empreint d'émotion, mêlant traditions et modernité. Le public a répondu présent et a apprécié cette belle parenthèse musicale.



Exposition

À la mare de l'Essay, découvrez les photographies grand format de Nadine Alexandre, qui célèbrent avec sensibilité la beauté du monde naturel. Cette exposition en plein air invite à une promenade contemplative, entre lumière, paysages et richesse du vivant, dans un cadre paisible propice à l'émerveillement.



FÊTE DE LA NATURE

La Fête de la Nature a mis à l'honneur la richesse du monde naturel à travers de nombreuses animations accessibles à tous.

Michèle Dauriat a présenté « La Nature en Aquarelle », une exposition inspirée par la nature, entre couleurs, lumière et émotions. Au crépuscule, petits et grands sont partis avec l'association AVRIL à la découverte du Havre de la Sienne lors de La Traversée de la Sienne. Le Troc Plantes, organisé avec le RERS, a permis aux jardiniers d'échanger boutures, graines et plants.



L'apiculteur Samuel Billard a fait découvrir aux enfants le monde des abeilles lors d'une animation pédagogique autour des ruches communales. Les participants ont également pu s'initier à la peinture en plein air avec Laura Szabo, tandis que le Groupe Ornithologie Normand de Saint-Lô proposait une balade pour observer la faune locale.

Plus de 2 000 participations en quelques semaines

Depuis le début de la saison, les animations gratuites organisées par la commune connaissent une fréquentation particulièrement élevée : activités sportives, tournois, concerts et rendez-vous familiaux séduisent un public nombreux et varié.

Chaque matin, les séances de réveil musculaire et de stretching réunissent près de 150 participants sur la plage du Passous. Les tournois d'échecs et de beach-volley affichent régulièrement complet, et le dernier concours de châteaux de sable a rassemblé plus de 35 équipes dans une ambiance familiale.

Une soirée du 13 juillet réussie malgré l'annulation du feu d'artifice

Le 13 juillet, la place du 28 Juillet a vibré au rythme d'une soirée musicale de qualité : Tim Sparking en première partie, puis Oldelaf, qui a conquis le public entre nouveaux titres et grands classiques.



Le traditionnel feu d'artifice n'a cependant pas pu être tiré, décision prise par Jean-Pierre GERMAIN, Maire d'Agon-Coutainville, pour des raisons de sécurité (sécheresse, fortes chaleurs, vent défavorable). Il sera reporté aux festivités de fin d'année. En compensation, Oldelaf a prolongé son concert bien après minuit.

Plus de 350 spectateurs pour Pep's, et un karaoké qui a fait vibrer petits et grands

Le 17 juillet, la place de Gaulle a vibré au rythme du grand karaoké by Tendance Ouest, avec écran géant, une soirée festive qui a plu à toute la famille. Le 18 juillet, la plage du Centre a accueilli Pep's (auteur-compositeur-interprète de Liberta) sous une tente d'inspiration berbère, installée dans les transats Agon-Coutainville face à la mer. Plus de 350 spectateurs ont profité de ce concert intimiste, l'artiste se montrant séduit par la beauté du site et la qualité de l'accueil.



Les marchés du jeudi confirment leur succès

Chaque jeudi, la place Charles-de-Gaulle accueille un marché estival, entre animations musicales et stands d'artisanat, contribuant à dynamiser le centre-ville et à valoriser les acteurs économiques locaux.



Un mois d'août qui s'annonce tout aussi réussi

Parmi les prochains temps forts : le spectacle du Petit Monsieur, le concert de Spelim, les marchés animés et la fanfare Roulotte Ruche. Le 13 août, l'hippodrome accueillera le concert de R2 et TIMAR, co-organisé avec le Casino d'Agon-Coutainville. Le feu d'artifice du 13 juillet sera quant à lui reporté aux festivités de fin d'année.

PATRIMOINE

Mise en valeur du patrimoine

Dans le cadre de la valorisation de son patrimoine, la commune propose l'exposition en plein air « Les sports entrent en scène ».

Découvrez les premiers étés d'Agon-Coutainville, de la Belle Époque aux Années folles (1890-1940), à travers des photographies et témoignages illustrant l'élégance, les loisirs balnéaires et l'art de vivre en bord de mer.



L'exposition est inscrite dans le programme des Journées du Patrimoine 2026 organisées les 20 et 21 septembre prochains.

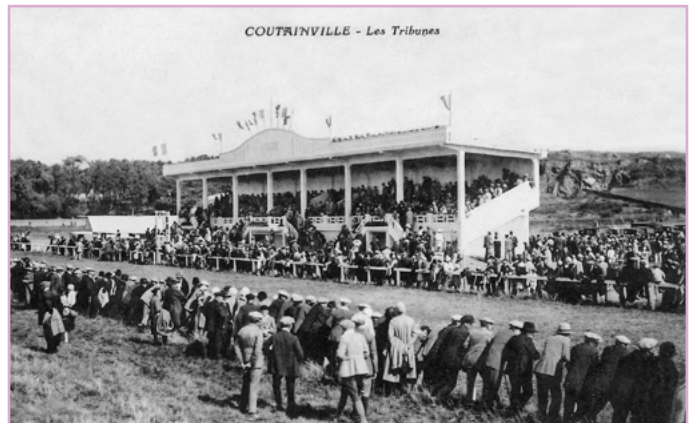
Retrouvez l'ensemble de l'exposition estivale en scannant ce QR code.



Histoire de l'hippodrome

Tout commence en 1925 avec la création de la Société des Courses d'Agon-Coutainville, fondée par Maurice Nonet-Raisin et plusieurs passionnés pour promouvoir l'élevage et la passion du cheval. Les premières courses estivales se disputent alors sur la plage de Coutainville avant qu'un hippodrome ne soit aménagé dans les marais du Martinet, face à l'engouement du public.

La première réunion officielle a lieu le 29 août 1926, avec sept courses réunissant chacune trois à neuf partants. Les tribunes, inaugurées en 1928, donnent au site son visage emblématique. Après la guerre, les courses reprennent dès 1946 grâce à des bénévoles déterminés. À l'époque, chevaux attelés et montés pouvaient s'affronter dans une même épreuve et les droits d'entrée s'élevaient à 15 francs pour les hommes contre 10 francs pour les femmes.



À partir de 1961, le docteur Claude Asselin préside l'hippodrome pendant 37 ans et en fait une référence des courses sur herbe en Normandie. En 1986, le Martinet accueille les réunions de la Société des courses de Saint-Lô, privée de ses installations, ce qui aboutit en 1989 à la fusion des deux sociétés au sein de la Société des Courses d'Agon-Coutainville et de Saint-Lô.

La présidence se poursuit ensuite avec Bernard Raulline (1998), David Lerouge (2005), puis Gilbert Langelier (2017), tous soutenus par le bureau et de nombreux bénévoles.

Aujourd'hui, l'hippodrome accueille chaque été sept réunions, près de 60 courses et environ 900 chevaux. **Le 16 août prochain, il célébrera son centenaire** avec animations, cadeaux (dont deux invitations pour un déjeuner à Vincennes le jour du Prix d'Amérique), et une soirée festive dès 19h avec cocktail et concert du groupe Flash-Back, aux airs de guinguette.



Louise Lerouge

Petite fille de l'ancien président David Lerouge qui assure la communication de la Société des courses.

VIE ASSOCIATIVE

05

Jumelage avec Trinity (Jersey)

Dans le cadre des échanges du comité de jumelage, Isabelle Muller, référente de la mairie, a participé au déplacement à Jersey les 29, 30 et 31 mai.

Accueillie par John Howell, président du comité de jumelage de Trinity, la délégation a découvert plusieurs sites emblématiques de l'île, parmi lesquels The Dairy, importante laiterie de Trinity, et le Parlement de Jersey à Saint-Hélier, où elle a rencontré le Bailli.

Le séjour s'est conclu par le traditionnel tournoi de pétanque, remporté cette année par l'équipe de Trinity. Une nouvelle fois, ces rencontres ont illustré la qualité des liens d'amitié qui unissent Agon-Coutainville et Trinity depuis plus de vingt ans. Nous aurons le plaisir d'accueillir nos amis jersiais l'année prochaine.



Maison des associations

Nous avons rencontré l'ensemble des acteurs de la Maison des Associations afin de faire connaissance et d'échanger sur l'utilisation des différentes salles.

Cette première rencontre a permis d'identifier les besoins de chacun et d'engager une réflexion commune visant à optimiser l'occupation des locaux et à favoriser une utilisation harmonieuse de cet équipement partagé.



DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

06

Nos commerçants, artisans et acteurs locaux mis à l'honneur

Dans cette rubrique, nos commerçants, artisans et acteurs locaux sont mis à l'honneur. Par leur savoir-faire, leur engagement et leurs initiatives, ils contribuent chaque jour au dynamisme et à l'attractivité d'Agon-Coutainville.

Brasserie Captain James : Médaille d'or au prestigieux Concours général agricole 2026 pour sa bière blonde en canette.

Earl Dubocsq : Médaille d'or au prestigieux Concours général agricole 2026 pour ses huîtres creuses.

Restaurant Le 11 au Passous : distingué par une parution dans le Guide Gault & Millau.

Restaurant Le Manchot : titulaire du label d'État Maître Restaurateur, qui récompense la qualité de sa cuisine et son engagement pour le fait maison, l'établissement est désormais également recommandé par Lonely Planet France.

Station SNSM : nomination de Lubin Frémaux, 21 ans, en qualité de patron. Entré au sein de la SNSM en tant qu'équipier, il était déjà titulaire du permis côtier. Il a ensuite suivi plusieurs formations afin de renforcer ses compétences : équipier de pont, permis hauturier et **Certificat Restreint de Radiotéléphoniste (CRR)**. Il poursuivra prochainement son parcours avec la formation **NAV OPS**, qui lui permettra de compléter ses qualifications en matière de navigation et de communication.

Cette nomination témoigne de son engagement et de son investissement au service du sauvetage en mer.



Brasserie Captain James



Restaurant Le 11



Restaurant Le Manchot



Station SNSM



Earl Dubocsq

Bienvenue à nos nouveaux acteurs locaux

En choisissant de s'installer à Agon-Coutainville, nos nouveaux acteurs économiques contribuent au dynamisme de la commune. Nous leur souhaitons la bienvenue et une pleine réussite dans le développement de leur activité.

Atelier Suya - Atelier d'architecture - Félicitas Lee

Au Bon Débarras Brocante - Thomas et Basile Vauvy - en lieu et place de Mezoya

Au Gré du Vent Restaurant traditionnel - Simon Combot et Fortune Lafosse - en lieu et place de l'épicerie du bourg d'Agon

Espace Constructif regroupant : E3F, Fanfani Bâtiments - Yannick Salle et CESTI Normandie - en lieu et place du salon de coiffure Esprit by Tony

Hôtel Beaurivage - anciennement Home du Cotentin

Jeannot Photos - Jean Fonty

Le Barel - La Belle Ostrea & La Plancha

Les Belles Saisons Cuisine à domicile - Perline Levallois

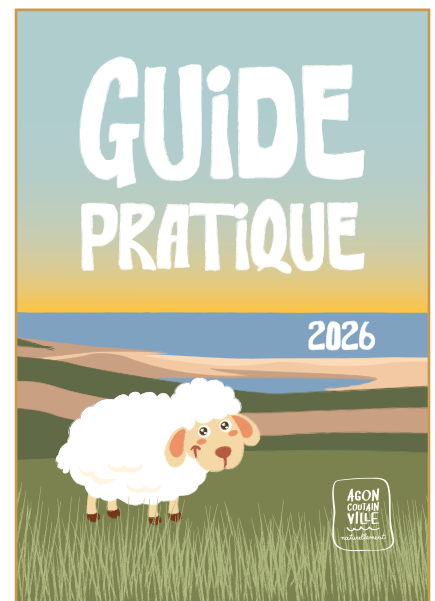
Les Clés d'Agon - Service d'intendance - Anne Thouret

Menuiserie et pilotage de chantiers - Pierre Fleury

Ô Salon Salon de coiffure - Valérie Lemazurier et Olivia Lebouvier

Poissonnerie du Passous - Sophie Leroy

Retrouvez tous nos commerçants dans le guide pratique 2026
ou sur le site de la mairie : <https://www.agoncoutainville.fr>



ENFANCE ET JEUNESSE

07

L'espace familles

L'espace familles est un service en ligne proposé pour faciliter l'utilisation des services de la petite enfance, l'enfance et la jeunesse. Il permet de gérer les inscriptions de vos enfants au sein de l'école, restauration scolaire, garderie, crèche et accueil de loisirs sur ce même espace.

Vous pouvez inscrire votre enfant, gérer ses réservations et absences, transmettre vos documents et payer vos factures en ligne.

PREMIÈRE CONNEXION

Les familles sont invitées à créer leur dossier en ligne, en saisissant leurs coordonnées et en déposant quelques documents administratifs (justificatif de domicile, livret de famille, éléments du carnet de vaccination...).

Cette première étape, obligatoire et essentielle, doit être complétée.

Une fois le dossier soumis, il est validé par nos services, permettant ainsi aux parents d'accéder à leur espace en ligne.

Chaque année, vous devez remettre à jour les informations les dates de vaccinations (carnets de santé, CAF, etc...).

Vous rencontrez un problème lors de l'utilisation de l'Espace Famille ? Contactez le secrétariat au 02 33 76 55 87 ou par courriel à espacefamilles@communaute-coutances.fr

Pour toute question relative à la petite enfance :

Crèche d'Agon-Coutainville
02 33 07 22 89 (ou 09 60 08 81 14)
creche.agoncoutainville@communaute-coutances.fr

**L'ESPACE FAMILLES,
POUR VOUS SIMPLIFIER
LES SERVICES**



Guide pratique
espace famille
Coutances mer et bocage

Commission jeunesse

À partir de la prochaine rentrée scolaire, la municipalité mettra en place une commission jeunesse.

Cette commission a pour objectif d'associer les jeunes à la vie citoyenne et associative de la commune. Elle sera également un espace d'échange et de dialogue, leur permettant d'exprimer leurs idées, leurs attentes et leurs propositions afin de contribuer aux futurs projets et aménagements de la commune.

Des élus présenteront ce projet au collège et à l'école primaire. Ils seront également présents au Forum des associations, le 5 septembre, afin de rencontrer les jeunes et leurs familles, de répondre à leurs questions et de recueillir les premières candidatures.

La commission sera animée et encadrée par des élus municipaux.



Recensement citoyen



Chaque jeune Français (garçon ou fille) doit faire son recensement citoyen (parfois appelé par erreur recensement militaire) à partir de l'âge de 16 ans.

Faire son **recensement citoyen est obligatoire**, que le jeune vive en France ou à l'étranger

Pour cela, vous devez vous rendre à la mairie de votre domicile ou **faire le recensement en ligne**, avec votre livret de famille, votre carte d'identité en cours de validité ou de tout autre justificatif de nationalité française et le justificatif de domicile.

Le recensement fait, une attestation de recensement vous est remise. Elle est indispensable pour vous inscrire à un concours ou examen (BEP, Bac...) avant l'âge de 18 ans. Ensuite, vous recevez automatiquement votre convocation à la JDC par courrier, car avant l'âge de 18 ans, chaque Française et Français doit participer à la JDC. Vous pouvez également consulter votre convocation 3 mois environ après votre recensement citoyen, à partir de votre compte personnel, à créer sur **le site Défense +**.

La JDC faite, un certificat individuel de participation à la JDC vous est remis. Il est indispensable pour vous inscrire de 17 à 24 ans à l'examen du permis de conduire, et de 18 à 24 ans à un concours ou examen (BEP, Bac...).

SOLIDARITÉ ET LIEN SOCIAL

08

La Banque Alimentaire

La Banque Alimentaire : un engagement solidaire au service des familles.

Depuis plus de 40 ans, les Banques Alimentaires luttent contre la précarité alimentaire avec une même ambition : permettre à chacun d'accéder à une alimentation suffisante et de qualité.

Sur notre territoire, cette chaîne de solidarité est bien vivante. En 2026, 17 familles agonaises-coutainvillaises ont bénéficié chaque mois d'un panier alimentaire grâce à l'engagement de nombreux bénévoles et au partenariat avec l'association Le Point R de Saint-Malo-de-la-Lande. Les familles accueillies viennent d'Agon-Coutainville, mais également de Blainville-sur-Mer, Gouville-sur-Mer, Gratot, Heugueville-sur-Sienne, La Vendelée, Saint-Malo-de-la-Lande et Tourville-sur-Sienne. La distribution se déroule une fois par mois à la Filature de Gouville-sur-Mer.



Derrière chaque panier se cache une formidable mobilisation humaine. Dès les premières heures de la matinée, les bénévoles réceptionnent les denrées en provenance de Saint-Lô, les trient et les répartissent avec soin selon la composition de chaque foyer. Leur disponibilité, leur énergie et leur bonne humeur contribuent à faire de ce rendez-vous un véritable moment de partage.

Cette solidarité s'exprime également lors des collectes organisées deux fois par an, au printemps et à l'automne, dans les supermarchés partenaires. Ces opérations ne pourraient avoir lieu sans la générosité des clients et l'implication des responsables de magasins, que nous remercions chaleureusement.

En avril 2026, 1 612 kg de denrées ont été collectés : 381 kg au U Express d'Agon-Coutainville, 229 kg à Gouville-sur-Mer et 1 002 kg à Blainville-sur-Mer (sur deux jours), **soit 327 kg de plus qu'en 2025.**

Si vous souhaitez participer à cette belle aventure humaine ?

Les bénévoles ont toujours besoin de renforts. N'hésitez pas à venir les rejoindre lors de la prochaine collecte qui se déroulera **le 7 novembre 2026** au U Express d'Agon-Coutainville. Pour tous renseignements : **CCAS d'Agon-Coutainville, 02 33 47 28 06.**

Actualités d'Ecoute et Compagnie

Face au vieillissement de notre population et à l'isolement grandissant de nos aînés, les actions de proximité n'ont jamais été aussi essentielles. Elles constituent un levier majeur pour préserver le lien social, prévenir les situations de fragilité et favoriser le bien-vieillir à domicile.

Consciente de ces enjeux c'est ainsi que la Commune d'Agon - Coutainville sous l'égide de son CCAS (Centre Communal d'Action Social) a mis en place en 2022 Ecoute et Compagnie, service d'entraide social pour aider nos seniors à se sentir moins seuls, moins isolés.

Une vingtaine de bénévoles est disponible pour passer avec eux un moment de convivialité, rompre la solitude mais également pour les accompagner dans leurs déplacements médicaux ou administratifs.

Isabelle BOUYER MAUPAS nouvelle adjointe aux solidarités accompagnée de Vanessa Brision conseillère municipale et Claire Lhomme, service social de la mairie ont réuni le 25 juin l'ensemble de ces bénévoles autour d'un petit déjeuner pour les remercier de leurs actions exercées auprès des seniors de la commune et pour échanger avec eux. Un beau moment de convivialité et de partage.

Si vous souhaitez rejoindre cette belle équipe, n'hésitez pas à contacter la Mairie au 02 33 47 28 06.

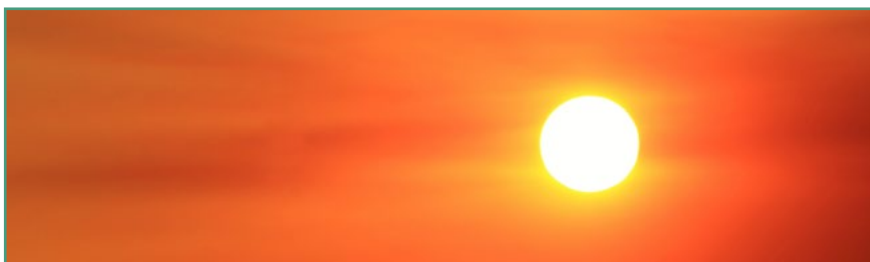


Canicule, ouverture d'une salle climatisée

En cas de canicule classée en vigilance rouge et d'activation du plan canicule, une salle climatisée est exceptionnellement mise à la disposition des personnes les plus vulnérables.

Résidence Challe - 17 avenue des Pins - Agon-Coutainville
de 9h à 12h et de 14h à 18h.

Les périodes d'ouverture sont communiquées en fonction de l'évolution de la situation. Cette mesure s'inscrit dans le cadre du plan canicule, conformément aux décisions prises par les services de l'État, afin d'offrir un lieu frais et sécurisé aux personnes qui en ont besoin.



INFORMATIONS PRATIQUES

09

LES DÉCHETS

Collecte des ordures ménagères et des emballages

La collecte des ordures a lieu toute l'année, du 1er janvier au 31 décembre, selon le calendrier suivant :

Les sacs gris (ordures ménagères) sont collectés chaque lundi matin.

Les sacs jaunes (emballages) sont collectés chaque vendredi matin.

En cas de jour férié, la collecte est reportée au samedi suivant, aux horaires habituels.

Merci de sortir vos poubelles la veille de la collecte, à partir de 19h, et non avant.

Des conteneurs destinés aux **ordures ménagères** ainsi qu'au **tri des emballages** et des **papiers** sont à votre disposition sur les sites suivants :

Parking de Super U, Avenue du Golf, Parking du Passous.

"COLLECTE DES DÉCHETS 2026"



Depuis le 1^{er} janvier 2025, les équipes de Coutances mer et bocage **ne travaillent plus les jours fériés**. Les collectes sont reportées au samedi suivant.

Les poubelles doivent être sorties **la veille du jour de collecte à partir de 19 h**

-  Collecte des **ordures ménagères**
-  Collecte des **emballages et papiers**

PAS DE CHICHI, TOUS AU TRI!
BIEN VIDÉS # NON LAVÉS # EN VRAC



plus d'informations sur coutancesmeretbocage.fr

JANVIER

L	M	M	J	V	S	D
			1	2	3	4
5	6	7	8	9	10	11
12	13	14	15	16	17	18
19	20	21	22	23	24	25
26	27	28	29	30	31	

FÉVRIER

L	M	M	J	V	S	D
						1
2	3	4	5	6	7	8
9	10	11	12	13	14	15
16	17	18	19	20	21	22
23	24	25	26	27	28	

MARS

L	M	M	J	V	S	D
				6	7	1
2	3	4	5	6	7	8
9	10	11	12	13	14	15
16	17	18	19	20	21	22
23	24	25	26	27	28	29
30	31					

AVRIL

L	M	M	J	V	S	D
			1	2	3	4
5	6	7	8	9	10	11
12	13	14	15	16	17	18
19	20	21	22	23	24	25
26	27	28	29	30		

MAI

L	M	M	J	V	S	D
				1	2	3
4	5	6	7	8	9	10
11	12	13	14	15	16	17
18	19	20	21	22	23	24
25	26	27	28	29	30	31

JUIN

L	M	M	J	V	S	D
1	2	3	4	5	6	7
8	9	10	11	12	13	14
15	16	17	18	19	20	21
22	23	24	25	26	27	28
29	30					

JUILLET

L	M	M	J	V	S	D
			1	2	3	4
5	6	7	8	9	10	11
12	13	14	15	16	17	18
19	20	21	22	23	24	25
26	27	28	29	30	31	

AOÛT

L	M	M	J	V	S	D
					1	2
3	4	5	6	7	8	9
10	11	12	13	14	15	16
17	18	19	20	21	22	23
24	25	26	27	28	29	30
31						

SEPTEMBRE

L	M	M	J	V	S	D
			1	2	3	4
5	6	7	8	9	10	11
12	13	14	15	16	17	18
19	20	21	22	23	24	25
26	27	28	29	30		

OCTOBRE

L	M	M	J	V	S	D
			1	2	3	4
5	6	7	8	9	10	11
12	13	14	15	16	17	18
19	20	21	22	23	24	25
26	27	28	29	30	31	

NOVEMBRE

L	M	M	J	V	S	D
						1
2	3	4	5	6	7	8
9	10	11	12	13	14	15
16	17	18	19	20	21	22
23	24	25	26	27	28	29
30						

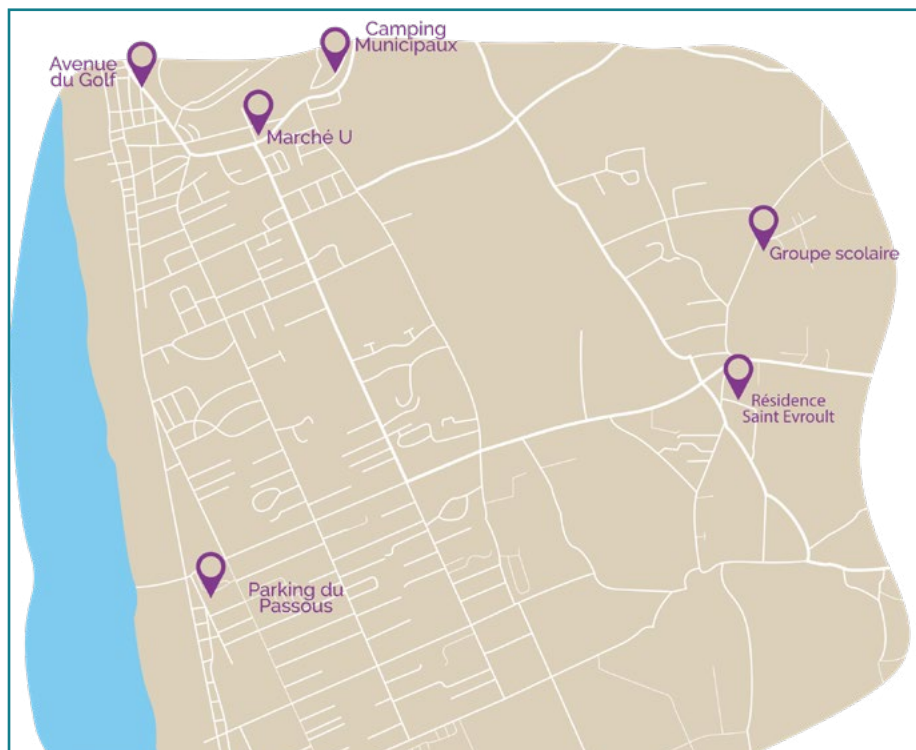
DÉCEMBRE

L	M	M	J	V	S	D
			1	2	3	4
5	6	7	8	9	10	11
12	13	14	15	16	17	18
19	20	21	22	23	24	25
26	27	28	29	30	31	

Dépôt des bouteilles en verre

Les bouteilles en verre ne sont **pas collectées** avec les ordures ménagères ou les emballages. Elles doivent être déposées dans les **containers prévus à cet effet**, situés aux emplacements suivants :

Secteur parking Super U, Avenue du Golf, Campings municipaux, Parking du Passous, Parking de l'école de voile, Écoles.



**LE GUIDE DU TRI,
C'EST PAR ICI**



Distribution des sacs transparents et des sacs jaunes

Les sacs transparents et les sacs jaunes destinés au tri sélectif sont disponibles à la **Maison des Associations** (31, rue de la Couraierie), sur présentation d'un **justificatif de domicile**.

Horaires de distribution :

Lundi de 9h à 12h, Vendredi de 15h30 à 18h30

Encombrants et cartons

Tous les **encombrants** sont à déposer à la **déchetterie de Gratot**.

Déchetterie de Gratot :

Route de la Belle Croix, 50200 Gratot

06 86 45 23 41

Jours et horaires d'ouverture :

Du 1er octobre au 31 mars :

Du lundi au samedi (fermée le jeudi) 10h-12h et 14h-17h

Du 1er avril au 30 septembre :

Du lundi au vendredi (fermée le jeudi), 10h-12h et 14h-18h30 ainsi que le samedi, 9h-18h30

Vigilance eau : adoptons les bons gestes

Face aux conditions météorologiques et afin de préserver durablement notre ressource en eau, la commune appelle chacun à faire preuve de vigilance et à adopter des gestes responsables au quotidien.

Quelques réflexes simples permettent de limiter notre consommation : éviter le gaspillage, privilégier l'arrosage tôt le matin ou tard le soir, limiter le remplissage des piscines, récupérer l'eau de pluie lorsque cela est possible et veiller à ne pas laisser couler l'eau inutilement.

Chaque geste compte. La préservation de l'eau est l'affaire de tous : habitants, visiteurs et professionnels.

Merci à chacun pour sa mobilisation et son engagement afin de préserver cette ressource essentielle.

Borne interactive

Un nouvel outil au service des habitants !

La mairie se modernise avec l'installation d'une borne interactive, étudiée pour faciliter l'accès aux informations et aux services municipaux.

En quelques clics, simple d'utilisation, cette borne permet aux habitants et aux visiteurs d'accéder rapidement à de nombreuses informations utiles :

Compte rendu des conseils municipaux, Etat-Civil, Elections, social, Scolaire, Arrêtés, etc...

Cet équipement a pour objectif d'offrir un service moderne, disponible pendant et en dehors des horaires d'ouverture de la mairie.



LE RECENSEMENT

Le recensement de la population 2027

L'année 2027 débutera par le recensement de la population, qui se déroulera du 21 janvier au 20 février 2027.

Cette opération, organisée par l'INSEE en partenariat avec la commune, permet de déterminer la population officielle d'Agon-Coutainville. Ces données sont essentielles, car elles servent notamment à calculer la participation financière de l'État au budget communal : plus la population est importante, plus cette contribution est élevée.

Ces chiffres de population ont également un impact fort pour la commune en matière de gestion communale, de finances locales et de réglementation. En effet, environ 350 articles de lois ou de codes se réfèrent à la population issue du recensement, notamment pour la dotation globale de fonctionnement, le nombre de conseillers municipaux, la détermination du mode de scrutin, les règles d'adjudication des marchés publics, les plans et travaux d'urbanisme, la législation des loyers, le nombre de pharmacies ou encore l'affichage urbain.

Le recensement fournit également des statistiques précieuses sur le nombre d'habitants et sur leurs caractéristiques : âge, profession exercée, transports utilisés, déplacements quotidiens ou encore conditions de logement. Ces données permettent de mieux évaluer le parc de logements, aident les entreprises à mieux connaître les disponibilités de main-d'œuvre, et permettent aux associations de mieux répondre aux besoins de la population.

Enfin, les résultats du recensement sont utiles aux pouvoirs publics pour analyser l'emploi, organiser la vie sociale et l'habitat. Ils éclairent les décisions publiques en matière d'équipements collectifs, sportifs et culturels, tels que les écoles, les crèches, les médiathèques ou les salles de sport.

Votre participation est essentielle et obligatoire. Vos réponses resteront confidentielles : elles sont protégées par la loi et seront remises à l'INSEE pour établir des statistiques rigoureusement anonymes.

Je vous remercie par avance pour l'accueil que vous réserverez aux agents recenseurs.

Pourquoi un recensement de la population ?

DGF : Dotation Globale de Fonctionnement

À QUOI SERT LE RECENSEMENT ?



C'EST GRÂCE AUX DONNÉES COLLECTÉES QUE L'ON PEUT PENSER ET RÉALISER LES PETITS ET LES GRANDS PROJETS QUI VOUS CONCERNENT

→ POUR L'ÉTAT



Définir les politiques publiques nationales

→ POUR LES COMMUNES



Établir la contribution de l'État au budget des communes

Décider des équipements collectifs et des programmes de rénovation

Définir le nombre d'élus au conseil municipal

→ POUR LES ENTREPRISES ET LES ASSOCIATIONS



Ouvrir de nouveaux commerces
Construire des nouveaux logements



Pour l'ensemble de la population

Appel à candidature pour les agents recenseurs

Dans le cadre du recensement de la population 2027, la commune d'Agon-Coutainville recrute des agents recenseurs.

Qualités requises : disponibilité, sens de l'organisation, rigueur, sérieux, aisance relationnelle, connaissance de la commune appréciée et maîtrise des outils informatiques et d'Internet.

Les candidatures (lettre de motivation et CV) sont à adresser à :

Mairie d'Agon-Coutainville 2, avenue Louis Pérrier – 50230 Agon-Coutainville ou par courriel : mairie@agoncoutainville.fr, Renseignements : 02 33 47 07 56

LES ÉLECTIONS PRÉSIDENTIELLES

La prochaine élection présidentielle aura lieu **les dimanches 18 avril et 2 mai 2027**.

Depuis le **1er juillet 2026**, la date limite pour s'inscrire sera le **6^{ème} vendredi précédant le scrutin** quelle que soit la façon d'accomplir la démarche. C'est ce que prévoit le [décret n°2026-493 du 12 juin 2026](#).

Pour participer aux élections politiques, il faut être inscrit sur les listes électorales. L'inscription est automatique pour les jeunes de 18 ans (sous certaines conditions) et pour les personnes ayant obtenu la nationalité française après 2018. Si vous vous trouvez dans une autre situation (déménagement, recouvrement de l'exercice du droit de vote, citoyen européen résidant en France...), vous devez faire la démarche de vous inscrire.

Il est possible de vérifier son inscription et son bureau de vote directement sur service-public.fr.

Élections : pensez à vous inscrire !

Vous avez jusqu'au **vendredi 12 mars 2027** pour vous inscrire sur les listes électorales.

N'attendez pas le dernier moment !



LA PAROLE DES ÉLUS

10

LA PAROLE DES ÉLUS

UNIR POUR AGIR A L'ECOUTE DE TOUS

L'occasion nous est donnée aujourd'hui de faire le point sur ce début de mandat.

Nous sommes clairement dans une continuité, avec les mêmes personnes : les mêmes qui ont voté les projets et qui les trouvent aujourd'hui déraisonnables. Nous pensons bien évidemment aux jardins familiaux qui auront tout de même coûté 40 000 euros de frais d'études.

Décus de constater les mêmes approches vis-à-vis de « l'opposition », alors même que nous représentons 40 % de la population. Des compétences incontestables au sein de notre équipe devraient être entendues et valorisées dans l'intérêt commun. Nous espérons qu'il s'agit simplement d'un apprentissage et que le temps permettra de démontrer une nouvelle forme de communication.

Après la course aux places à la CMB, aurons-nous une commune plus propre, une école remise en état, des équipements entretenus et des réponses concrètes aux attentes des habitants ? En effet, depuis deux mandats, notre commune ne bénéficie d'aucune aide, d'aucun apport de la CMB, hormis des subventions autour du littoral (PPA - plan partenariat de l'aménagement) liées au repli stratégique.

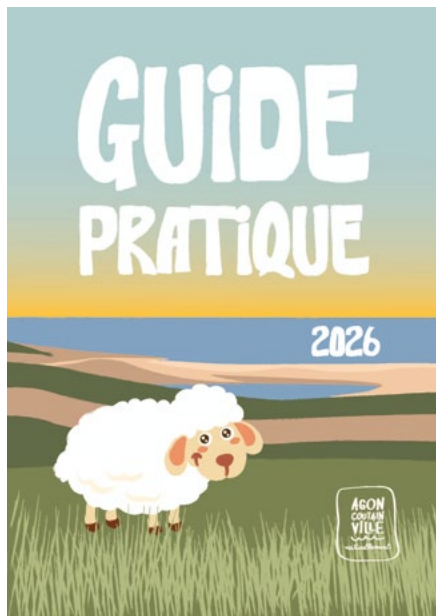
Nos représentants sauront-ils se faire entendre afin de défendre nos intérêts ?

Après avoir divisé notre commune, nous espérons que les responsables locaux ne se contenteront pas de considérer le Passous vue sur mer, Agon tournée vers la terre (cf. article « 3 quartiers, une même énergie ! »).

Après l'ignorance entourant le départ de M. le Maire (passation, cérémonie du 8 mai), à quand la reconnaissance de M. Dutertre, avec qui la plupart des adjoints et le maire ont pourtant travaillé durant les deux derniers mandats ?

Nous espérons enfin que le défilé du 14 juillet ne sera pas une simple parade pour nos élus ni un reportage photo, mais bien l'occasion de prouver leur sincère intérêt pour notre commune et l'ensemble de ses habitants.

NOS PUBLICATIONS MUNICIPALES



Le guide pratique et l'agenda de l'été sont disponibles en **mairie** ou à l'**Office de Tourisme**

MENTIONS LÉGALES

Éditeur :

Mairie d'Agon-Coutainville
2, Avenue Louis Périer
50230 Agon-Coutainville
Téléphone : 02 33 47 07 56
Email : mairie@agoncoutainville.fr

Conception et réalisation :

Mairie d'Agon-Coutainville,
Service communication

Imprimeur :

Imprimerie LECUIROT

Crédits rédaction :

Jean-Pierre GERMAIN, Maire d'Agon-Coutainville,
Emmanuelle BAUDOIN, Pierrette BESSIN, Isabelle BOYER-
MAUPAS, Vanessa BRISION, Didier CAVELLE, Patrick
DANGUY, Jacques DRIEU LA ROCHELLE, Richard DUBREUIL,
Julien HINARD, Justine LAUNAY, Nathalie LEJAMTEL, Louise
LEROUGE, Isabelle MULLER, Jean SIMONIN, Nathalie SYLLA,
Elisabeth THOMAS, Pierre VAUDRY.

Données personnelles :

Conformément au RGPD, les informations personnelles recueillies ne sont utilisées que pour les besoins du bulletin municipal.
Vous pouvez exercer vos droits d'accès, de rectification et de suppression en contactant la mairie.

Directeur de la publication :

Jean-Pierre GERMAIN, Maire d'Agon-Coutainville

Responsable de la rédaction :

Pierrette BESSIN, 3^{ème} adjointe en charge des Animations,
Culture, Communication et Patrimoine.

Crédits photo :

Mairie d'Agon-Coutainville, Pierrette BESSIN, Isabelle BOYER-
MAUPAS, Patrick DANGUY, Jacques DRIEU LA ROCHELLE,
Julien HINARD, Cyrille LECROSNIER, Isabelle MULLER, Patrice
POULET, Elisabeth THOMAS.

Propriété intellectuelle :

Les textes, images et graphiques contenus dans ce bulletin
sont protégés par le droit d'auteur. Toute reproduction ou
utilisation sans autorisation est interdite.

Hébergement :

www.agoncoutainville.fr

COUTAINVILLE

★ ★ EN FETE ★ ★

R2 ★ TIMAR
OLDELAF ★ PEP'S
TIM SPARKING ★ SPELIM
JAY LUV ★ BILLET D'HUMEUR
DEUX SECONDES ! ★ CAILLASSE
SPLASH ★ GIORGIO HARMONIE
SOLEX FOREVER ★ JOURNÉE DES GAMERS
KARAOKE BY TENDANCE OUEST ★ LEOPOLD
LES ANNÉES PAILLOTES ★ FEUX D'ARTIFICE
DUO DE LA POINTE ★ SUMMERTIME TRIO
CHOCOLATE TURBINE ★ ALAIN BRIANT
GROOV LAB ★ DUO WAVE

06
JUILL



27
AOÛT